

LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024 à 20h00
Séance n° 3/2024

- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**

- Convention RASED

Délibération 3/2024-1 : signature convention RASED

- **VOIRIE**

- Demande de subvention sur enveloppe de solidarité 2024

Délibération 3/2024-3 : Travaux supplémentaires église : demande de subvention enveloppe de solidarité

Délibération 3/2024-4 : Installateur extracteur d'air église : demande de subvention enveloppe de solidarité

- **URBANISME**

- Lotissement

Délibération 3/2024-5 : vente lot 6

- Instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure

Délibération 3/2024-6 : convention de prestation de services avec RA pour l'instruction des actes et autorisations relatifs à la publicité extérieure pour les communes de moins de 3500 hbts

Mis en ligne sur le site le :
29 FEV. 2024

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 3/2024 – n° 2

PROGRAMME VOIRIE 2024 ACCEPTATION DEMANDE DE SUBVENTION au DEPARTEMENT ENVELOPPE VOIRIE

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 23 février, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 19/02/2024

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusée : BACHELET Carole donne pouvoir à GALEWICZ Anne

Absent : CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Monsieur Alain JENESTE, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal doit voter les travaux de voirie à inscrire dans le programme voirie 2024. Ainsi, M. JENESTE présente les estimatifs de travaux réalisés par le Département de Loire, dans le cadre de la convention voirie :

- VC n° 210 –Rue Belle Campagne- 95 ml :	19 410.75 € HT
- VC n° 3 – Route de chez Papon – 40 ml :	3 349 € HT
- VC n° 107– Route du Pont Ballon – 1040 ml :	22 665 € HT
- VC n° 7A – Route de chez Briau – 1850 ml :	69 742.50 € HT

TOTAL

115 167.25 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres des présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux voirie 2024
- **SOLLICITE** du Département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe « voirie communale » pour le montant de 69100 €
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

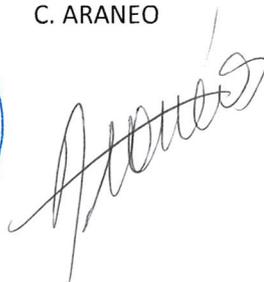
Pour copie conforme

A Saint Martin d'Estreaux, le 23 février 2024

Le secrétaire de séance
C. FRISOT



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240227-3-2024-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAux

Séance n° 3/2024 – n° 1

INTERVENTION D'UNE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE ET D'UN MAITRE D'ADAPTATION DANS LES ECOLES PRIMAIRES CONVENTION ENTRE LES COMMUNES ET LA CIRCONSCRIPTION DU POLE OUEST

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 23 février, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 19/02/2024

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusée : BACHELET Carole donne pouvoir à GALEWICZ Anne

Absent : CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Madame le Maire rappelle l'objectif de ces conventions :

- Faciliter l'intervention du psychologue scolaire travaillant avec des élèves en difficulté, et lui permettre une gestion simple des moyens financiers qui lui sont nécessaires dans les écoles des dix-sept communes,
- Faciliter l'intervention du maître d'adaptation, chargé de l'aide à dominante rééducative, travaillant avec des élèves en difficulté, et lui permettre une gestion simple des moyens financiers qui lui sont nécessaires dans les écoles des dix-sept communes.

Madame le Maire rappelle que chaque commune versera une participation annuelle au fonctionnement de ce poste de psychologue scolaire et de maître d'adaptation à la commune de Renaison (mandataire).

Le montant de la participation annuelle de chaque commune est fixé comme suit :

- 10€ par classe pour l'intervention du psychologue scolaire
- 10€ par classe pour l'intervention du maître d'adaptation

Une participation complémentaire de 35 € par classe pourra être demandée une fois durant cette période de convention.

Où l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention relative à l'intervention du psychologue scolaire et du maître d'adaptation dans les écoles primaires pour les années 2022/2023-2023/2024-2024/2025-2025/2026
- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2024

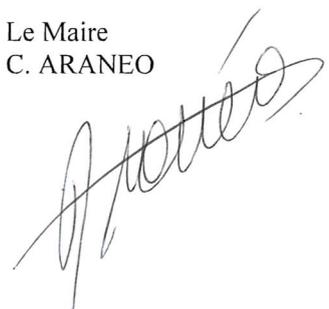
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 23 février 2024

Le secrétaire de séance
C. FRISOT



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240223-3-2024-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 3/2024 – n° 3

DEMANDE DE SUBVENTION au DEPARTEMENT ENVELOPPE SOLIDARITE

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 23 février, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 19/02/2024

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusée : BACHELET Carole donne pouvoir à GALEWICZ Anne

Absent : CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Mme le Maire rappelle aux élus que par délibération du 12 avril 2022, les travaux de rénovation du meneau du vitrail situé à côté du vitrail Chateamorand ainsi que des travaux de remise en état des fenestragés du clocher ont été acceptés pour le montant de 10 783 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter l'aide du Département de la Loire, sur l'enveloppe de solidarité 2024 pour faciliter le financement de ces travaux supplémentaires.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres des présents :

- **SOLLICITE** du Département de la Loire une subvention au titre de l'enveloppe « de solidarité » pour le montant de 6 470 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférents
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 23 février 2024

Le secrétaire de séance
C. FRISOT



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240223-3-2024-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 3/2024 – n° 4

ACQUISITION EXTRACTEUR D'AIR EGLISE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 23 février, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 19/02/2024

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : BACHELET Carole donne pouvoir à GALEWICZ Anne

Absent : CORRE Laurent,

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Madame le Maire soumet aux élus la problématique rencontrée à l'église : les détecteurs de monoxyde de carbone se déclenchent lors des cérémonies. Après vérifications par un professionnel, le chauffage n'est pas défaillant. Toutefois, les vitraux ont été intégralement restaurés ce qui a réduit considérablement la circulation d'air à l'intérieur de l'église et ne permet plus l'évacuation du monoxyde de carbone.

Ainsi, l'entreprise Thermi-Dépannage a établi un devis pour l'installation d'un extracteur d'air : 2 960 € HT

Mme le Maire propose aux élus de solliciter une aide financière au Département, sur l'enveloppe de solidarité, pour faciliter le financement de cet équipement :

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCÉPTE** la proposition d'équipement de l'entreprise Thermi dépannage pour 2960 € HT
- **AUTORISE** Mme Le Maire à solliciter une aide financière de 60% au Département soit : 1 776 €
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 23 février 2024

Le secrétaire de séance
C. FRISOT



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240223-3-2024-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN D'ESTREAUX

Séance n° 3/2024 – n° 5

DELEGATION DE SIGNATURE VENTE TERRAIN GRAVINIERE LOT 6

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 23 février, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin d'Estreaux, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Christine ARANEO, Maire

Date de la Convocation : 19/02/2024

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : BACHELET Carole donne pouvoir à GALEWICZ Anne

Absent : CORRE Laurent

Secrétaire de Séance : FRISOT Carole

Madame le Maire informe le conseil que le lot 6 du lotissement Gravinière fait l'objet d'une demande d'acquisition. Cette parcelle est cadastrée B 1199 et mesure 990 m².

Madame le Maire rappelle que le prix de vente est fixé à 20€ le m². La future acquéreur est Madame BECAUD Audrey. La vente devrait être signée prochainement sans compromis auprès de l'office notarial de La Pacaudière.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer la vente.
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme
A Saint Martin d'Estreaux, le 23 février 2024

Le secrétaire de séance
C. FRISOT



Le Maire
C. ARANEO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202574-20240223-3-2024-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024